



## FICHE PÉDAGOGIQUE

### Devoir de Vigilance (*If business is accountable*)

#### SYNOPSIS

*En 2013, l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh ébranlait l'opinion publique internationale, en rappelant que de grandes compagnies européennes et américaines continuent de sous-traiter une part cruciale de leur travail aux pays du Sud, dans des conditions économiques et sécuritaires indécentes. Depuis, le cadre législatif européen sur la vigilance nécessaire des entreprises en matière de droit humains évolue progressivement en Europe. Mais est-il suffisant ? Alors que le modèle de droit du travail européen rencontre aujourd'hui de nombreux défis sur son propre territoire, quels rôles peuvent encore jouer les travailleurs et les syndicats dans ce devoir de vigilance ?*

#### AVANT LE FILM /

### 1. De quoi parle-t-on ?

#### A. Les constats à l'origine du film :

- La sous-traitance par les multinationales européennes d'une part de leur activité de production continue de se faire dans des pays ayant un faible niveau de rémunération et une faible législation en matière de droit du travail.
- D'autre part, de grandes compagnies testent et contournent aujourd'hui les limites du droit du travail sur le territoire européen lui-même.
- L'opinion publique et la société civile sont de plus en plus sensibles à ces questions, encore faut-il que cela se traduise par un cadre législatif répondant à ces attentes.
- Face à ces questions, les acteurs syndicaux occupent une position tout à fait particulière et ont un rôle potentiellement déterminant à jouer.

#### B. Les notions clefs :

- Le devoir de vigilance.
- La responsabilité légale des entreprises.
- Le droit du travail.
- La relation de sous-traitance.
- La différence entre intérêt privé et intérêt public.

#### C. Le point de vue :

Le film donne la parole à des travailleurs, des responsables syndicaux et des représentants d'ONG actives autour de ces sujets.

## 2. Récolte de points de vue :

### A. Réactions :

- Qu'évoque le nom du Rana Plaza pour les participants ? Ont-ils/elles entendu parler de cette catastrophe ou d'évènements tragiques similaires ?

### B. A priori :

- Quelle image avons-nous des grandes compagnies multinationales aujourd'hui ?
- Quels a priori avons-nous sur les syndicats et leur action ?

### C. Expériences personnelles

- Est-ce que ces réalités tragiques mais distantes pour nous orientent notre manière d'acheter et de consommer ?
- De quels droits disposons-nous en matière de travail dans notre pays ? Quels exemples peut-on citer ?
- Y-a-t-il, à l'inverse, des exemples de violations des droits des travailleurs au sein du groupe qui découvre le film ?

## APRÈS LE FILM :

### 1. Pour analyser :

- « Devoir de vigilance », « responsabilité sociétale », « plan de vigilance », « chaîne de sous traitance », qu'évoque ce langage plutôt technique ? Quelles réalités recouvre-t-il ?
- L'expansion d'Amazon en Europe.
- La notion de « droit mou ».
- Les risques de la recherche du profit : pour les travailleurs, les citoyens, l'environnement...

### 2. Pour débattre :

- Une entreprise ayant un impact massif sur les vies de citoyens et sur l'environnement peut-elle encore être jugée uniquement en tant qu'affaire privée ?
- En tant qu'employés d'une entreprise, les travailleurs syndiqués sont-ils en position de critiquer et d'influencer son action ?
- Une structure légale comme une entreprise peut-elle porter une responsabilité morale ?